

Nous sommes là pour vous aider



# Action sociale Demande d'aide pour Bien vieillir chez soi



Action sociale  
**Vivre chez soi**

Cette notice a été réalisée  
pour vous aider à compléter  
votre demande.

► **Pour nous contacter :**

**Vous désirez des informations complémentaires**

- appelez-nous au numéro unique 39 60
- connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
ou le site [www.agirc.arrco.fr](http://www.agirc.arrco.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

**39 60**

**du lundi au vendredi  
de 8 h à 17 h  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe**

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**

cerfa

Imprimé provisoire

Réf. N3006 - 07/2012



**Vous êtes retraité du régime général et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de la Caisse pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile.**

**Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide que vous devrez compléter et renvoyer à la Caisse qui instruira votre dossier.**

**Pour mieux connaître les conditions d'intervention de la Branche Retraite et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.**

### **1 Quelles sont les aides attribuées par la Caisse ?**

La Caisse peut prendre en charge différentes formes d'aide pour faciliter la vie quotidienne des retraités à leur domicile.

Ainsi, la Caisse accorde des prises en charge :

- ▶ pour des services à domicile : l'entretien du logement, les courses, la préparation des repas...,
- ▶ pour d'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation...,
- ▶ pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

Après l'étude de votre situation et l'évaluation de vos besoins, ces aides pourront vous être proposées en fonction des services existants à proximité de votre domicile.

### **2 À qui ces aides peuvent-elles être attribuées ?**

Les aides de la Branche Retraite sont attribuées aux retraités autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui rend nécessaire le recours à une aide pour le maintien à domicile.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'action sociale de la Branche Retraite, il faut :

- ▶ être retraité du régime général de la Sécurité Sociale,
- ▶ avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime général.

#### **Attention : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de la Caisse :**

- ▶ si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la Prestation de compensation du handicap (PCH),
- ▶ si vous êtes hébergé(e) dans une famille d'accueil.

Vous ne pouvez pas bénéficier de prise en charge pour de l'aide ménagère à domicile prestataire:

- ▶ si vous percevez ou si vous êtes éligible à l'aide sociale pour services ménagers versée au titre de l'aide sociale légale.



**1 Vous-même**

Madame  Monsieur

Votre nom de famille (de naissance) : .....

Votre nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) : .....

Votre date de naissance : ..... Votre nationalité : .....

Commune de naissance : ..... Département : ..... Pays : .....  
(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Téléphone (OBLIGATOIRE pour organiser la prise de rendez-vous et traiter votre demande) : .....

Vous n'avez pas de n° de téléphone (merci de cocher la case suivante) :

Votre adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Pays : .....

Votre adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : .....

Êtes-vous retraité du régime général ? oui  non

Si oui, votre numéro de retraite (facultatif) : .....

**2 Votre situation de famille**

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  En concubinage  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)

Depuis le .....

Depuis le .....

**3 Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e)**

Son nom de famille (de naissance) : ..... Son nom d'usage : .....

Ses prénoms (soulignez le prénom courant) : .....

Son n° de sécurité sociale : .....

Sa date de naissance : ..... En cas de décès, précisez la date : .....

Commune de naissance : ..... Département : ..... Pays : .....  
(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Est-il/elle retraité(e) du régime général ? oui  non

Si oui, son numéro de retraite: .....

Est-il/elle hébergé(e) en établissement ? : oui  non

**4 Le contexte de votre demande d'aide**

Afin de nous permettre de traiter au mieux votre demande, merci de bien vouloir nous préciser les éléments suivants :

▶ Déposez-vous cette demande pour faire réaliser des travaux d'adaptation dans votre logement ? oui  non

▶ Vivez-vous seul à votre domicile ? ..... oui  non

▶ Avez-vous des difficultés d'accès ou de déplacement au sein de votre logement ? ..... oui  non

▶ Avez-vous au moins deux contacts avec votre famille, vos amis, votre voisinage dans la semaine ?  
(hormis la personne avec laquelle vous vivez) ..... oui  non

▶ Lors des 6 derniers mois :

- Avez-vous été hospitalisé ? ..... oui  non

- Avez-vous fait une chute ? ..... oui  non

- Avez-vous connu un changement dans votre vie ? ..... oui  non

(Décès ou placement dans une maison de retraite d'un proche vivant sous le même toit)

▶ Vivez-vous avec une personne dépendante ? ..... oui  non



**5 Vos régimes de retraite ou ceux de votre conjoint(e), partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger**

**▶ Retraites de base**

Percevez-vous une autre retraite de base que celle du régime général ? **oui**  **non**

Si **oui**, remplissez le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de trimestres validés par les différents régimes qui vous versent une retraite. Vous trouverez ces informations sur vos notifications de retraite.

Retraite de base	Titulaire	Nombre de trimestres	Précisez droit :
			P (personnel) R (réversion)
<b>Régime agricole (uniquement salariés)</b>	Vous-même		
	Votre conjoint		
<b>Régime de non salariés (y compris exploitants agricoles)</b>	Vous-même		
	Votre conjoint		
<b>Autres régimes de salariés</b>	Vous-même		
	Votre conjoint		
<b>Régimes étrangers ou organisations internationales</b>	Vous-même		
	Votre conjoint		

**▶ Retraites complémentaires**

Percevez-vous une retraite complémentaire ? **oui**  **non**

Si oui, merci d'indiquer le nom de la caisse de retraite complémentaire dont le montant est le plus élevé :

**6 Votre situation au regard des aides légales versées par le Conseil général**

(Attention : sans le remplissage de cette rubrique, votre demande ne pourra être traitée)

**▶ Percevez-vous l'une de ces aides ?**

**Au titre de la dépendance :**

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou Prestation spécifique dépendance (PSD) **oui**  **non**

**Au titre du handicap :**

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou Prestation de compensation du handicap (PCH)

**oui**  **non**

Si **oui**, indiquez la date depuis laquelle vous percevez l'une de ces aides :

Si **non**, précisez si pour ces aides : .....

Vous n'avez pas déposé de demande

Votre demande est en cours d'instruction

Votre demande a été rejetée (\*)

Vous en avez refusé l'attribution

(\*) Si la case est cochée, merci de joindre la copie de la notification de rejet à la présente demande.



## Déclaration de revenus

**Tableau à compléter uniquement dans le cas où votre situation familiale et vos ressources ont changé par rapport au dernier avis d'imposition (séparation, veuvage, ...).**

Complétez le tableau ci-dessous en indiquant le dernier montant mensuel perçu (attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter ci-dessous doivent être mensuels).

Nature des ressources	Montant mensuel perçu par vous-même	Montant mensuel perçu par votre conjoint(e), partenaire PACS ou concubin(e)
<b>Pensions, retraites, rente</b>		
<b>Pensions alimentaires</b>		
<b>Traitements, salaires ou revenus d'activité</b>		
<b>Allocations de préretraite ou de chômage</b>		
<b>Rentes viagères à titre onéreux</b>		
<b>Revenus des valeurs et capitaux mobiliers</b>		
<b>Revenus fonciers</b>		
<b>Autres revenus, précisez :</b>		

Votre signature

### 3 **Quel est le montant des aides versées par la Caisse ?**

Le montant des aides dépend de vos ressources et le cas échéant de celles de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS.

Il est déterminé à partir d'un barème national défini par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et dans la limite du budget disponible

### 4 **Comment remplir les différentes rubriques du formulaire ?**

Complétez bien toutes les rubriques du formulaire. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits.

Pour les demandes de réalisation de travaux à votre domicile, nous vous précisons que la Caisse ne peut pas vous accorder d'aide si les travaux ont démarré avant son accord.

#### **Précisions sur le formulaire bleu :**

- ▶ **Votre situation de famille** Indiquez votre situation actuelle.
- ▶ **Le contexte de votre demande d'aide** Ces informations sont essentielles pour traiter au mieux votre demande, en fonction de votre situation personnelle.
- ▶ **Vos régimes de retraite** La retraite complémentaire principale à indiquer est celle qui vous verse le montant le plus important (veillez à comparer les montants ayant une périodicité identique, certaines retraites complémentaires sont versées par trimestre).
- ▶ **Votre situation au regard** Les aides servies par la Caisse ne peuvent pas être cumulées avec des autres aides les prestations indiquées au point 2 de la présente notice. C'est pourquoi nous vous demandons de préciser si vous bénéficiez déjà de l'une de ces prestations.

### 5 **À qui envoyer la demande ?**

Vous devez envoyer votre demande directement à la Caisse (voir « coordonnées » en page IV).

#### **N'oubliez pas de joindre :**

- une photocopie recto-verso de votre dernier avis d'imposition sur le revenu ainsi que celui de votre conjoint, concubin ou partenaire PACS,
- une photocopie de la notification de rejet au regard des aides légales versées par le Conseil général.

#### **Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :**

- la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

## 6 Comment votre demande va-t-elle être traitée ?

À réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier (à compléter dans le paragraphe 7 du formulaire bleu).

Si vous remplissez les conditions administratives, une structure chargée de l'évaluation de vos besoins prendra alors rendez-vous avec vous pour évaluer votre situation à votre domicile.

Cette évaluation est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir l'ensemble de vos besoins et nous permettre de vous apporter une réponse adaptée :

- ▶ en vous proposant si besoin la mise en place de services,
- ▶ en vous donnant des conseils pour bien vivre chez vous.

Lorsqu'elle vous contactera, cette structure vous indiquera ses coordonnées complètes et vous précisera qu'elle vous appelle pour le compte de la Caisse. Elle conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile et vous en indiquera la durée approximative.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

À l'issue du rendez-vous, si votre situation le justifie, cette structure pourra vous proposer :

- un plan d'actions personnalisé, pour vous aider dans votre vie quotidienne à domicile,
- un kit prévention, pour vous aider à sécuriser au mieux votre logement,
- une aide habitat, pour vous permettre de vivre à votre domicile dans un environnement adapté à votre situation.

Ce document, signé par l'évaluateur et par vous-même sera transmis pour validation à la caisse.

Vous recevrez alors un courrier de la Caisse vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous seront attribuées.

## 7 Comment contacter la Caisse ?

**Vous désirez des informations complémentaires**

- ▶ appelez-nous au numéro unique 39 60
- ▶ connectez-vous sur le site [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)  
ou le site [www.agirc. arrco.fr](http://www.agirc. arrco.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,  
**39 60** du lundi au vendredi  
de 8 h à 17 h  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**